

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX ANNEE 2020

Entre

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie) d'une part,

Et

.....

D'autre part qui sollicite l'autorisation d'utiliser les locaux suivants :

1. DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX UTILISES

Salle Résidence Désestreit – 200 route du Villard 74410 SAINT JORIOZ
(entrée côté parking)

2. DATE D'UTILISATION LE :

3. De :h à :h

4. POUR L'ORGANISATION DE :

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus. Il reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

5. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

6. CONDITIONS DE PAIEMENT :

La somme de **70 €** devra être réglée avant la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

7. MESURES DE SECURITE :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

8. ASSURANCE :

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le N° a été souscrite le auprès de

9. RESPONSABILITE :

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

Fait à Saint-Jorioz, le

L'UTILISATEUR,
Lu et approuvé